

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances situé au 1216 rue Principale, ce septième jour de décembre 2022 (07/12/2022) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Rita Dufresne Lucie Geoffrion Bernard Dumais
Gaétan Beauchesne

Absents:

Marlène Doucet Éric Beauchamp Émilie Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Nathalie Laroche, greffière- trésorière adjointe par intérim est aussi présente.

Résolution 2022-12-212 Adoption de l'ordre du jour

Lucie Geoffrion propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2022.
4. Adoption des ratifications du comité de gestion du camping municipal du 9 novembre 2022.
5. Nomination d'un maire suppléant.
6. Nomination de Nathalie Laroche - Directrice générale adjointe.
7. Calendrier des séances du conseil année 2023.
8. Présentation des comptes.
9. Transport Québec - Programme d'aide à la voirie locale.
10. Frais pour la location de la salle du conseil.
11. Frais de déplacement augmentation.
12. Demande d'appui financier MRC Mékinac - Fête familiale.
13. Achat d'un classeur 4 tiroirs.
14. Revenu Québec - Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration NEQ 8813434766.
15. Demande de partenariat financier - École secondaire Paul-Le-Jeune.
16. Demande aide financière - Club Quad Mékinac (2011) Inc.
17. Réseau Biblio- Nomination représentants officiels 2022-2023-
18. Adoption des prévisions budgétaires - Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice.
19. Entente de service avec l'autorisé 9-1-1 de prochaine génération.
20. Offre de service – Akifer.
21. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment - Permis.
22. Changement de numéro civique.
23. Adopter le nom des rues pour la toponymie.
24. Les compteurs d'eau du Québec - Vérifier les débitmètres.
25. Dépôt et adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
26. Samba - Panneaux d'identification de cours d'eau.
27. Congé des Fêtes.
28. Varia :
 - a. Dépôt des intérêts pécuniaires.
29. Période de questions.
30. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-213 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2022

Bernard Dumais propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2022 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-214 Adoption des ratifications du comité de gestion du camping municipal du 3 novembre 2022

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les ratifications des décisions du comité de gestion du camping du procès-verbal du 09 novembre 2022 (résolutions 2022-11-043 à 2022-11-046).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-215 Nomination d'un maire suppléant

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Gaétan Beauchesne maire suppléant pour une période d'une année, et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-216 Nomination de Nathalie Laroche - Directrice générale adjointe

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter ce qui suit :

- Nommer Nathalie Laroche au poste de directrice générale adjointe en remplacement de Pierre Beauséjour, qui est partie à la retraite;
- Cette nomination est active à compter du 1^{er} janvier 2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-217 Calendrier des séances du conseil année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE :

Bernard Dumais propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **19h** :

○ 11 janvier (2e mercredi)	05 juillet
○ 01 février	02 août
○ 01 mars	06 septembre
○ 05 avril	04 octobre
○ 03 mai	01 novembre
○ 07 juin	06 décembre
- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-218 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de novembre 2022 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Que des comptes au montant 158 535.14 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité--

Je soussignée, Nathalie Laroche, greffière trésorière par intérim de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 158 535.14 \$ sont disponible en date du 07 décembre 2022.

Nathalie Laroche

Greffière-trésorière adjointe

Résolution 2022-12-219 Transport Québec - Programme d'aide à la voirie

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

ATTENDU que les formulaires de reddition de comptes V-0321 ont été dûment remplis;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Bernard Dumais, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac approuve les dépenses de 15 000 \$ dans le dossier 00031788-1 - 35045 (4) - 20220511-007, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-220 Frais pour la location de la salle du conseil

Bernard Dumais propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Qu'un montant de 100 \$ sera facturé à quiconque louera la salle du conseil.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-221 Frais de déplacement augmentation.

ATTENDU l'augmentation du prix de l'essence.

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'augmenter le coût des frais de déplacement à 0.55\$/kilomètre.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-222 Demande d'appui financier MRC
Mékinac - Fête familiale

ATTENDU qu'un montant de 1 000 \$ par municipalité est accordé via le FRR volet 2, pour soutenir les bénévoles et le rayonnement de notre municipalité.

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière de 1 000\$ pour notre fête familiale qui se tiendra le 17 décembre 2022.

-Adoptée à l'unanimité—

Résolution 2022-12-223 Achat d'un classeur 4 tiroirs

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense pour l'achat d'un classeur 4 tiroirs chez Bureau Denis Inc. au coût de 479 \$ plus taxes et frais de livraison.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-224 Revenu Québec - Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration NEQ 8813434766

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Autoriser Genois Sylvie, directrice générale, à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉQUR - Entreprise;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-225 Demande de partenariat financier - École secondaire Paul-Le-Jeune

ATTENDU la demande de partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'école secondaire Paul-le-Jeune.

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit

- Autoriser la dépense de 100 \$ pour l'achat d'une 1 /2 pages de publicité dans l'album des finissants 2022-2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-226 Demande aide financière - Club Quad Mékinac (2011) Inc.

ATTENDU que le Club Quad Mékinac (2011) Inc. a rencontré la compagnie Énergir pour discuter de la circulation de VTT sur la conduite et/ou emprise de gazoduc dans le secteur du sentier de Saint-Roch-de-Mékinac;

ATTENDU que la façon de traverser la conduite de gaz est non conforme pour respecter le 90 degré exigé;

ATTENDU que les VTT circulent en partie sur la conduite et/ou sur l'emprise du gazoduc sur une distance d'environ 15 mètres selon l'analyse des techniciens d'Énergir;

ATTENDU qu'Énergir demande au Club Quad Mékinac (2011) Inc. de ramener la traverse de la conduite du gazoduc le plus possible à 90 degrés et de déplacer le sentier en dehors de l'emprise sauf au bout en arrivant dans la courbe en direction de Saint-Roch;

ATTENDU que pour effectuer ces travaux pour déplacer le sentier il y a des frais au coût 14 832 \$ plus taxes.

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'accorder une aide financière de 2 000 \$ au Club Quad Mékinac (2011) Inc.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-227 Réseau Biblio - Nomination représentants officiels 2022-2023

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- De nommer Mme Nathalie Fyfe comme coordonnatrice de la bibliothèque au sein du réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.;
- De nommer Émilie Doucet, répondante du conseil au sein du réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-228 Adoption des prévisions budgétaires - Régie intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice

Bernard Dumais propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'accepter le budget des prévisions budgétaires 2023 de la Régie des Incendies de la Vallée du Saint-Maurice : 292,141.71 \$ pour les opérations - 10 000 \$ pour la protection civile et 15 370 \$ pour les premiers répondants.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-229 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

ATTENDU qu'auparavant les municipalités signaient une entente 9-1-1 avec le fournisseur téléphonique de leur territoire;

ATTENDU que pour le 9-1-1 de prochaine génération l'entente doit être signée avec Bell en tant que fournisseur de réseau 9-1-1 désigné par le CRTC pour le Québec, l'Ontario, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique.

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'autoriser Sylvie Genois, directrice générale à signer cette entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-230 Offre de service Akifer

ATTENDU l'offre de service de la compagnie Akifer pour l'élaboration d'un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable pour les puits P-1 et P-2;

ATTENDU que ce plan consiste à définir et planifier la mise en œuvre des mesures de protection requises pour préserver, voir améliorer, la qualité et la quantité des eaux exploitées par la municipalité, et ce., sur la base des menaces qui ont été identifiées dans notre analyse de vulnérabilité;

ATTENDU que le plan sera produit conformément à la démarche proposée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU que le programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSE), le MELCC fournit un soutien financier correspondant à 85% des dépenses.

Gaétan Beauchesne propose et est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'accepter l'offre de Akifer au coût de 21 500,00 \$ taxes en sus.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-231 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment - Permis

Bernard Dumais propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-232 Changement de numéro civique

ATTENDU que le conseil municipal a à cœur que la signalisation et les numéros civiques soient le plus clairs possible pour que les services, entre autres les services d'urgence;

ATTENDU que l'accès à la propriété est inaccessible par la route Ducharme vu la topographie du terrain;

ATTENDU que selon l'acte notarié no 25 686 950 de la circonscription foncière de Shawinigan daté du 2020-09-16 à 11h30;

ATTENDU qu'il y a erreur dans les numéros civiques de la route Ducharme.

Lucie Geoffrion propose et est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit;

- Le conseil autorise que le 727, rue Mongrain change pour le 707, rue Mongrain;
- Et le 725, route Ducharme deviendra le 705, rue Mongrain;
- Le lot #4 910 644 étant le 481, route Ducharme change pour le 479, route Ducharme;
- Le lot #4 910 645 étant le 479, route Ducharme change pour le 481, route Ducharme.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-233 Accepter le nom des rues pour la toponymie

ATTENDU que tous les noms des rues de la municipalité doivent être acceptés par la Commission de la Toponymie du Québec;

ATTENDU que la municipalité a de nouveaux développements sur son territoire

Gaétan Beauchesne propose et est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit;

- D'accepter ces nouveaux noms de rue;
- Mont Mékinac - rue chemin du Mont Mékinac et chemin Ruisseau Mékinac (lot 6440536);
- Emplacement 55 Inc. - chemin du Versant Ouest et chemin du Versant Sud;
- Lac Méduse - chemin du Lac Méduse - chemin de la Colline - chemin des Ruisseaux et chemin au Bord du Lac;
- Chemin du Domaine-de-la-Source;
- Chemin de la Montagne.

-Adoptée à la l'unanimité-

Résolution 2022-12-234 Les compteurs d'eau du Québec - Vérifier les débitmètres.

ATTENDU la soumission no 2720 en date du 5 décembre 2022 de CDEDQ pour la vérification de la précision des débitmètres 2023.

Bernard Dumais propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit;

- D'accepter cette soumission au coût de 1 115.00 \$ taxes en sus.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-235 Dépôt et adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

ATTENDU que la municipalité se doit de mettre à jour un tel plan en vertu des exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité se déclare entièrement satisfaite du rapport produit par le Service de l'ingénierie de la MRC de Mékinac pour son compte.

Gaétan Beauchesne propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Que le dépôt du rapport, tel que présenté et rédigé par le Service de l'ingénierie de la MRC de Mékinac pour notre compte, soit adopté dans son intégralité.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-236 Samba - Panneaux d'identification de cours d'eau

ATTENDU l'invitation de SAMBA à participer à l'effort collectif grâce aux panneaux d'identification de cours d'eau;

ATTENDU que SAMBA a localisé 3 points de rencontre entre une route municipale et un cours d'eau pour un total de 6 panneaux;

ATTENDU que le coût du graphisme et de la production des panneaux « Batiscan », livraison incluse.

Bernard Dumais propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Que la municipalité accepte cette offre et devra les installer et fournir le matériel associé à l'installation.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-12-237 Congé des Fêtes

Bernard Dumais propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit

- D'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2022 au 03 janvier 2023 inclusivement.

-Adoptée à l'unanimité-

Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Rita Dufresne Lucie Geoffrion Bernard Dumais
Gaétan Beauchesne

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la levée de l'assemblée. Il est 19 heures 17.

Rita Dufresne, mairesse

Nathalie Laroche
Directrice générale adjointe

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».